DEPARTEMENT DE L'AIN

VILLE D'OYONNAX

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du neuf mai deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet: 01 - Création et modification de tarifs des services municipaux 2023 PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET,

REPRÉSENTÉS: Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Christine PITTI), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Alexandra ANTUNES),

ABSENTS: Philippe TOURNIER BILLON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

M. Fabrice BERTERA, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier, de créer voire de supprimer des tarifs des services municipaux.

Ces tarifs sont décomposés dans les tableaux annexés et présentés par services.

Il s'agit de prendre en compte l'augmentation des prix des matériaux des fournitures, des demandes des usagers et d'harmoniser des tarifs pouvant être proposés dans divers secteurs.

Soit:

- Pour les services scolaires et extra-scolaires avec une application au 1er septembre 2023,
- Pour les services culturels : selon les dates indiquées dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- Pour l'activité Famille du Centre Social Ouest, suite à la reprise en gestion par la Ville : dès la publication de la délibération,
 - Pour VALEXPO : dès la publication de la délibération,
 - Pour les services techniques : dès la publication de la délibération,

Objet:

01 - Création et modification de tarifs des services municipaux 2023

- Pour le service Social : selon les dates indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission des finances,

Le Conseil municipal,

A la majorité par 32 voix pour et 2 voix contre (Groupe Oyonnax en commun),

Après en avoir délibéré,

- Crée et modifie les tarifs ci-joints et comme proposés dans les tableaux annexés, et suivant les dates formulées ci-dessus ;
- Précise également qu'un exemplaire de la délibération sera transmis aux services concernés pour mise à disposition des usagers.

Fait à Oyonnax, le 9 mai 2023

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT:

- par sa présentation en Préfecture le 1 0 MAI 2023

- par sa publication le 1 0 MAI 2023

Le Maire,

